



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

Du Mardi 25 janvier 2022 à 10h¹

En mode mixte :

Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Téléconférence (Teams)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 25 janvier 2022, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et en téléconférence, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

I- Projet de procès-verbal du lundi 13 décembre 2021 ;

II- L'examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif:

2.1 - Projet d'avis relatif à la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021 ;

2.2 - Projet d'avis relatif à la révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022 ;

2.3 - Projet d'avis relatif au projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu ;

2.4 - Projet d'avis relatif au nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di a ghjuventù ;

2.5 - Projet d'avis relatif aux modalités de révision du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 49

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Pour : le reste

III- Motion « du sanitaire à l'humanitaire » déposée par le Bureau :

IV- Questions diverses.

Étaient présents (17) :

ANDREANI Christian, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, CHOURY Hyacinthe, DE PERETTI Nicolas, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MATTEI Jean-Toussaint, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, RIUTORT Jean-Jacques, ROYER Vincent, SALVATORI Marie-Josée.

Étaient présents en téléconférence (34) :

ACKER-CESARI Véronique, AIELLO Antoine, ANGELETTI André, BARBE Michele, BATTESTINI Antoine, BATTESTINI Jean-Pierre, BIAGGI Michèle, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTO Jean, DIPERI Bertrand, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LOTA René, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, MAUPERTUIS Roger, MINEO Fabien, MONDOLONI Rosine, NINU Marc, OLLANDINI Jean-Thomas, PELLEGRIN Dominique, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORINI Patrick, SANTINI Marcel, SANTONI Pierre, SAVELLI Jean-Pierre, TROJANI Paul.

Étaient absents et ont donné pouvoir (2) :

BOSSART Patrice (*Pouvoir à Jean-Pierre BATTESTINI*), **CLEMENTI Jean-Pierre** (*Pouvoir à Jean BRIGNOLE*)

Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI initie la séance par ses vœux pour cette nouvelle année, elle souhaite la paix, la santé à tous et espère que les travaux seront toujours aussi fructueux. Puis elle demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (*51 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

1/ Projet de procès-verbal du lundi 13 décembre 2021

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

François CASABIANCA remarque qu'il convient de corriger page 7 ligne 320, l'orthographe de « *taurimus* » en « *torimus* » ; la modification étant effectuée, la Présidente demande à ce que ce genre de demande de correction s'effectue en amont de séance, afin de ne pas allonger les débats.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, le projet de procès-verbal est adopté.

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants

2.1 - Projet d'avis relatif à **la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021** ; rapporteur François CASABIANCA, pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Jean-Jacques RIUTORT apporte des précisions d'une part, quant au délai du BTS, s'agissant de l'ouverture pour la rentrée prochaine, et d'autre part sur l'assurance que les deux années soient effectivement prévues, l'antenne de Marseille de la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) ayant cédé un poste.

Hélène DUBREUIL-VECCHI souhaite savoir si au regard de cette précision, il ne serait pas judicieux d'insérer la mention de la deuxième année de BTS ; Jean-Jacques RIUTORT objecte que cela n'est pas nécessaire, car à compter de la prévision de l'instauration de la 1^{ère} année, la 2^{ème} suit *de facto*.

La Présidente soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 53

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-01.

2.2 - - Projet d'avis relatif à la **révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022** ; rapporteur François CASABIANCA, pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-02.

2.3 - Projet d'avis relatif au **projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu** ; rapporteur François CASABIANCA, pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Michèle BARBE souligne la complétude de ce rapport, néanmoins, elle estime nécessaire l'étude et la prévision de la place de l'éducation dans la ville : des actions doivent être menées pour une réflexion quant à la construction de la ville de demain. Selon elle, le texte doit le prévoir davantage.

François CASABIANCA déplore l'absence de Michèle BARBE lors de la commission, et ajoute que dans les échanges, la question des partenaires s'est posée, il a ainsi, été convenu d'associer la ville d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) à la réflexion. Toutefois, il approuve le propos de Michèle BARBE, qui pourrait suggérer une modification du texte, car sur la question du Finosello, les options sont restées ouvertes.

Michelle BARBE insiste sur le fait que ces options doivent rester en lien avec la stratégie de la Ville et la CAPA.

La Présidente propose d'ajouter « *ainsi que la Ville d'Ajaccio et la CAPA au cœur de la démarche* »

Patrick SALVATORINI en complément des lignes 28 et 29, estime que le Conseil doit alerter sur l'aspect humain et conférer à la création de ces établissements, une dimension humaine.

Hélène DUBREUIL-VECCHI pour sa part, rappelle qu'à cette étape, il n'est pas question d'aspect humain : là, il s'agit de la compétence de la Collectivité de Corse, il ne faut pas s'égarer car les délais sont longs (12 à 15 années sont annoncées). Il convient de rester dans la logique de l'avis, c'est-à-dire dans l'éventail de la présentation des projets.

Denis LUCIANI indique que ce dossier est dans le droit fil des deux précédents rapports, toutefois, les problématiques actuelles doivent obtenir des réponses à ces besoins, c'est un schéma général, qui doit s'inscrire dans une continuité ; d'où la réflexion de la Collectivité de Corse qui prend en compte l'aspect humain et architectural qui sera inséré dans cette construction.

Pierre SANTONI alerte sur l'importance du lieu d'implantation afin de ne pas renouveler les mêmes erreurs que celles effectuées au Stiletto, où la place des activités sportives n'a pas été prévue : pour ce genre de réalisation, il faut tenir compte du lieu d'implantation et du futur lieu de développement.

La Présidente remercie Pierre SANTONI et acquiesce dans le sens de son propos, en confirmant que dans l'évaluation et la proposition d'un projet, il est impératif que soit prévu un lieu culturel et sportif.

Christian NOVELLA rappelle qu'il a lui-même soulevé en commission, la question humaine au regard du volet architectural, il indique qu'il lui a été objecté que des études architecturales seront menées, et notamment un appel d'offre, et ainsi il sera opté pour le « mieux vivre ».

La Présidente sollicite Patrick SALVATORINI quant à son souhait d'insertion ; celui-ci propose ligne 41 l'ajout de la mention suivante : « *afin de créer des établissements à dimension humaine à la mesure de ses évolutions* ».

Michèle BARBE sait par expérience, que des études de spécialistes telles qu'elles sont envisagées, ne permettront pas de résoudre ces problèmes car nous n'avons pas de visibilité sur le monde dans 10/15 ans.

La Présidente recentre le débat, en indiquant que le projet dont il est question répond à un besoin, très concret.

Jean-Pierre SAVELLI pour sa part, s'interroge sur l'opportunité de prendre des décisions maintenant, qui seront concrétisées dans 10 ans.

Hyacinthe CHOURY regrette que le développement du Grand Ajaccio se soit fait dans l'anarchie la plus totale, livré à l'appétit des promoteurs ; toutefois à présent, les populations sont là et sans réelle politique de dynamisation du centre-ville –pas seulement par le commerce, mais aussi par les rénovations-, celles-ci ne reviendront pas.

Il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur le rééquilibrage centre/périphérie, afin de ne pas arriver aux problèmes que l'on connaît dans les zones de grande concentration de personnes en difficulté.

Sauf qu'aujourd'hui ici, il est question de population qui ont des enfants, qui sont loin des équipements éducatifs actuels et qu'il est nécessaire de rapprocher ces équipements de ces populations.

Une 2^{ème} catégorie de population, celle qui s'installe dans la Vallée où les prix sont moins élevés seront aussi servis par l'implantation de ces établissements.

La Présidente remercie les Conseillers pour leurs contributions, toujours très riches et argumentées.

Hélène DUBREUIL-VECCHI rappelle que l'administration a souligné en commission, que l'objectif était de ne pas renouveler les erreurs commises pour la construction du Collège Arthur GIOVONI ; sauf, que lorsque la construction a été décidée dans les années 1990, il n'y avait rien autour, juste une pépinière et des espaces arborés.

Denis LUCIANI synthétise en indiquant qu'il faut répondre aux besoins –dans 10 ans- de la population et que toutes les options sont mises sur la table.

La Présidente soumet la proposition d'amendement déposée par Patrick SALVATORINI :

Pierre SANTONI précise ne participer à aucun vote en cette assemblée.

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Puis, la Présidente soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Contre : 0

Abstention : 1 (*Michèle BARBE*)

Pour : 51

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-03.

2.4 - Projet d'avis relatif au **nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di a ghjuventù** ; rapporteure Pat O'BINE pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Madame le rapporteure fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

François CASABIANCA remarque qu'en ligne 25 le terme « *importance* » pourrait être remplacé par celui de « largeur », car il y a un très grand nombre d'aides –à peu près une trentaine- prévues par le dispositif et afin d'éviter une dispersion, ce qui introduirait mieux la partie suivante sur l'évaluation et les bilans.

La Présidente estime qu'il serait alors, préférable de mentionner « *le nombre important des dispositifs d'aide pourrait nuire à l'efficience du dispositif* » ; puis indique qu'à la fin des prises de parole, cet amendement sera mis aux voix.

Pierre SANTONI s'étonne de la baisse du budget de la Jeunesse presque -5.5% dans le Budget Primitif 2021, comme dans le domaine du Sport où, tout confondu, les diminutions représentent à peu près 40% : beaucoup de choses sont développées mais les budgets baissent. Il souhaite le souligner.

La Présidente soumet la proposition d'amendement ligne 25 :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Puis **la Présidente** soumet donc le projet d'avis au vote.

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-04.

2.5 - Projet d'avis relatif aux **modalités de révision du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation** ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi & prospective ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Nicolas DE PERETTI quitte l'hémicycle afin de ne pas participer au vote sur cet avis.

Jean-Pierre BATTESTINI souhaite amender l'axe 2, et notamment le volet « aides publiques », en modifiant « *normes salariales* » par « *normes sociales* » et ajouter emploi entre parenthèses.

Christian NOVELLA souhaite modifier également l'axe 2 où le rôle du PADDUC est bien mis en avant, « *il devra par ailleurs capitaliser l'ensemble des stratégies et documents de planification en vigueur, notamment le PADDUC avec lequel il doit être compatible* ».

Denis LUCIANI reprend le propos tenu par le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) en commission selon lequel, l'état de l'économie corse n'est pas suffisamment développé et ce rapport a été établi afin de ne pas alourdir les procédures. C'est un schéma qui aura un aspect dynamique, qui va être mis en route.

Christian NOVELLA comprend le propos de Denis LUCIANI mais insiste sur le caractère nécessaire de la compatibilité SRDE2I/PADDUC : le PADDUC est en cours de révision et s'impose au SRDE2I.

La Présidente propose dans un esprit de consensus, l'ajout à la fin du paragraphe, la phrase suivante : « *il conviendra que ce document soit compatible avec le PADDUC* ».

Jean-Pierre GODINAT revient sur la participation d'un membre de la commission Culture aux travaux, dans cet avis, il doit y avoir une notion de légitimité.

La Présidente confirme bien que le CESECC a sollicité la Collectivité de Corse afin qu'il y ait un élargissement de la composition de ce comité de pilotage en intégrant un membre du secteur de la Culture.

Christian ANDREANI note l'importance du monde culturel en Corse ainsi il n'est pas envisageable qu'il ne soit représenté au sein de ce comité de pilotage.

Denis LUCIANI reprend l'explication du Président de l'ADEC, quant à la taille des entreprises concernées qui sont souvent des petites entreprises, pour lesquelles le dispositif doit être d'autant plus efficient.

La Présidente soumet la proposition d'amendement de Jean-Pierre BATTESTINI :

Votants : 53

NPV : 2 (Nicolas DE PERETTI, Pierre SANTONI)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

La Présidente soumet la proposition d'amendement de Christian NOVELLA :

Votants : 53

NPV : 2 (Nicolas DE PERETTI, Pierre SANTONI)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Puis, la Présidente soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 53

NPV : 2 (Nicolas DE PERETTI, Pierre SANTONI)

Abst : 2 (Léon GIACOMONI, Jean-Toussaint MATTEI)

Contre : 0
Pour : 49

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-05.

3/ Motion « du sanitaire à l'humanitaire » déposée par le Bureau

La Présidente sollicite Marie-Josée SALVATORI afin qu'elle fasse lecture de la motion déposée par le Bureau.

« La mise en œuvre de mesures d'urgence et de gestion de crise sanitaire, qui s'accompagne inévitablement de mesures à caractère restrictif, augmente inévitablement le risque de situations contradictoires, d'incompréhension voire de conflit, entre les équipes médicales et les patients ou leurs familles.

En effet, il arrive que, pour de nombreuses raisons, nombre de personnes hospitalisées dans un état physique grave puissent être, de surcroît, laissées dans une désespérante solitude par le fait que les familles se voient interdire les visites. Cette interdiction est susceptible de porter atteinte à leur santé psychologique (en les plaçant en situation d'isolement) et, par voie de conséquence, à leur capacité à affronter le mal qui les a conduites à l'hôpital.

Les médecins mettent régulièrement en exergue l'importance capitale du moral pour la guérison des patients.

Remarquons, à ce titre, que certains médecins font preuve d'une souplesse responsable et autorisent des visites règlementées, dans le strict respect de mesures sanitaires indispensables.

Aussi, une prise de conscience marquée de cet enjeu, accompagnée de mesures effectives adaptées est indispensable.

Dans le contexte épidémique actuel, il est en effet compréhensible que l'accès des visites aux patients dans les hôpitaux soit strictement encadré.

Afin de protéger du mieux possible les patients, les visiteurs et les professionnels, l'organisation de la possibilité de rendre visite aux patients est dévolue aux équipes médicales en tenant compte de chaque situation individuelle et en concertation avec les patients et leurs proches.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel de crise sanitaire, le CESEC de Corse :

- **Rappelle** le nécessaire et inconditionnel soutien à l'hôpital et aux professionnels de santé ;
- **Insiste** sur l'indispensable augmentation des moyens humains, matériels et financiers de l'ensemble des structures de soin ;
- **Demande** dans le contexte susvisé :

Que dans toute la mesure du possible le patient puisse recevoir la visite de ses proches ;

Qu'à défaut l'accent soit mis sur une communication la plus large possible entre les équipes médicales, le patient, et les familles ou les proches de ce dernier, afin que toute mesure restrictive puisse être justifiée et parfaitement compréhensible par chacun ;

Que lorsque les visites sont rendues impossibles, quel que soit le cas, les proches soient informés de la situation du patient, ainsi que soient mis en place des moyens de communication avec ce dernier ;

Que par ailleurs, les possibilités d'accès des proches du patient à la personne chargée des relations avec l'utilisateur (CRAU) ainsi que la possibilité d'accès aux représentants des usagers doivent faire l'objet d'une information claire et systématique en cas de difficulté d'accès aux visites ;

- *Souhaite une prise de conscience de ces situations difficiles, et un respect réciproque du cadre inhérent à l'organisation des visites auxquelles les patients ont droit, tout en respectant les conditions sanitaires. »*

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI et donne la parole aux conseillers.

Hyacinthe CHOURY se dit gêné par la mention du « passe sanitaire » qui pourrait laisser penser que cela est suffisant, d'autant qu'aujourd'hui il est question de « passe vaccinal » : il demande donc la suppression du terme « passe sanitaire ».

Jean-Toussaint MATTEI souscrit à la teneur de cette motion et aux propos de Hyacinthe CHOURY, il ajoute qu'il conviendrait de médiatiser les prises de positions.

La Présidente soumet la proposition d'amendement de Hyacinthe CHOURY

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Puis, la Présidente soumet la motion au vote :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abst : 0

Contre : 0

Pour : 52

Cette motion est donc adoptée.

Rosine MONDOLONI rappelle qu'il y a quelques mois, elle avait sollicité la tenue d'un débat sur la crise COVID et notamment toutes les mesures prises : test négatif, vaccin, pass sanitaire, pass vaccinal...elle réitère son souhait d'avoir un débat sur ces questions.

Puis **la Présidente** passe la parole à Denis LUCIANI, qui fait lecture de la motion relative au bilinguisme qu'il dépose ce jour.

« Considérant la délibération N° 13/096 AC de l'Assemblée de Corse approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse ;

Considérant que la langue corse a vocation à être avec le français la langue de la société corse future, comme elle fut la langue première de nos anciens ;

Considérant que la langue corse est une langue qui ouvre sur la communication avec les pays de latinité, au premier rang desquels se trouve l'Italie et l'Espagne nos voisins méditerranéens les plus proches ;

Considérant que les majorités territoriales ont fait leur, en 2013 puis en 2015, l'objectif d'établir le bilinguisme dans la société corse ;

Le CESEC DE CORSE,

DEMANDE, une fois de plus, que tous les actes officiels émanant de l'ensemble des instances composantes de la Collectivité de Corse (Assemblée de Corse, CESEC, Chambre des Territoires, Assemblea di à Ghjuventù), des agences et Offices, comme de tous les établissements délégataires soient rendus dans les deux langues, corse et français ;

DEMANDE que cet objectif soit atteint dès l'année 2022. »

La Présidente remercie Denis LUCIANI et passe la parole aux Conseillers.

Nicolas DE PERETTI souscrit parfaitement aux propos de Denis LUCIANI, d'autant qu'il souhaiterait la renforcer en amendant ce texte notamment au regard de la situation que connaît la langue corse, qu'il juge un peu en recul dans les institutions ; en effet, auparavant, certaines collectivités comme par exemple le Conseil départemental de la Haute-Corse produisaient des rapports bilingues, or ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En outre, en 2013, l'Assemblée de Corse a voté un rapport important sur le statut de la coofficialité ; à ce titre, il estime qu'en préambule un considérant mentionnant la délibération 13-96 de l'Assemblée de Corse, approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse, pourrait être inséré.

La Présidente remercie Nicolas DE PERETTI, et ajoute que la référence à la délibération de l'Assemblée de Corse prise à l'unanimité est importante, néanmoins elle indique que le CESECC n'a pas délibéré autour de la question de la coofficialité, cela n'a pas été validé de manière officielle : ici, il s'agit d'une demande concrète d'acte de traduction systématique, aussi peut-être serait-il préférable de rester sur cette position et venir avec raison sur la question de la coofficialité.

Nicolas DE PERETTI complète son propos en ajoutant que les délibérations de l'Assemblée de Corse sont importantes –même si un avis n'a pas été transmis- et notamment celle dont il est question, qui représentait à l'époque un acte politique ; par conséquent, il maintient son amendement qui renforce selon lui la motion, et d'autre part qui remet les élus qui ont voté ce rapport en 2013 –certains sont toujours présents dans l'hémicycle- face à leurs responsabilités.

Patrick SALVATORINI pour sa part, indique que le CESECC s'est prononcé sur la coofficialité, le bilinguisme notamment lors de la présentation de son rapport connexe, il ajoute bien entendu souscrire à cette motion ; cependant, il remarque que c'est un vieux débat - même le CESC s'était prononcé en son temps – dont on ne devrait plus avoir à parler.

La motion sollicite une mise à parité des documents en français et corse ; il proposerait à ce compte, de demander que certains documents soient uniquement rédigés en langue corse : ainsi on pourra parler de coofficialité.

Denis LUCIANI objecte qu'il s'agit d'une demande tacite, dans la proposition.

Patrick SALVATORINI confirme qu'il est toujours préférable de l'écrire.

Marie-Jeanne FEDI sur le 4^{ème} considérant « que les majorités territoriales ont fait leur, depuis 2013 » indique qu'il s'agit de 2013, et non 2015 sous le tandem BUCCHINI-GIACOBBI qu'a été votée la coofficialité.

Denis LUCIANI précise que les années 2010 et 2015 correspondent aux deux majorités différentes.

Marie-Jeanne FEDI souhaite qu'un ordre chronologique soit respecté, la mandature BUCCHINI-GIACOBBI ayant initié ces votes importants.

Hyacinthe CHOURY souscrit pleinement à ces propos ; en revanche, il ne valide pas l'aspect relatif à la coofficialité qui selon lui est contre-productif, puisqu'elle ne sera jamais appliquée, car déclarée illégale.

La Présidente objecte qu'il s'agit d'une demande d'un Conseiller, de fait, elle sera soumise au vote de l'Assemblée.

Jean BRIGNOLE en réponse à Patrick SALVATORINI, affirme que la motion concerne tous les actes règlementaires, et que si des actes étaient uniquement rédigés en corse, ils seraient déclarés illégaux

Nicolas DE PERETTI souhaite donc l'amendement suivant, en préambule : « *Considérant la délibération 13-096AC de l'Assemblée de Corse, approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse.* »

La Présidente soumet la proposition d'amendement de Nicolas DE PERETTI :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Contre : 4 (*Marie-Ange ARNAUD-SUSINI, Hyacinthe CHOURY, Fabien MINEO, Dominique PELLEGRIN*)

Abstention : 0

Pour : 48

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Patrick SALVATORINI souhaite insérer la mention « *une fois de plus* », afin de mettre en exergue le souci permanent du CESEC à l'endroit de la langue corse.

La Présidente soumet la proposition d'amendement de Patrick SALVATORINI :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Puis, la Présidente soumet la motion au vote :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abst : 0

Contre : 0

Pour : 52

Cette motion est donc adoptée.

La Présidente remercie les Conseillers pour leur implication, et donne la parole à Denis LUCIANI.

Denis LUCIANI souhaiterait ouvrir le débat sur le calendrier scolaire et les négociations où il est demandé que la compétence soit transférée à la Collectivité de Corse : une rencontre entre le Recteur et la Conseillère exécutive devrait avoir lieu rapidement.

De plus, il sera question de ce transfert de compétence en matière de calendrier et des rythmes scolaires à la Collectivité de Corse et plus largement sur le système éducatif en Corse afin de pouvoir solliciter un statut de l'Académie de Corse, et rencontrer éventuellement les autorités académiques.

La Présidente synthétise le propos en indiquant qu'en 2019, un avis avait été rendu dans ce sens et aujourd'hui le calendrier triennal est en cours d'élaboration et les négociations en cours ; afin de ne pas faire une motion trop en décalage avec les négociations actuelles : le souhait serait d'organiser une réunion exceptionnelle de la Commission Education où l'on pourrait entendre les services de la Collectivité de Corse et du Rectorat.

Ces deux rencontres pourraient permettre de connaître les avancées et le travail sur cette question puis de se déterminer sur l'opportunité d'une motion ou même de mener un débat plus large sur la politique éducative et/ou le statut de l'Académie en Corse.

Il vous est donc demandé d'accepter le principe de cette rencontre.

La Présidente soumet cette proposition au vote :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abst : 0

Contre : 0

Pour : 52

Cette proposition est donc acceptée.

Jean BRIGNOLE souhaite présenter une auto-saisine relative au prix des carburants en Corse, suite au rapport en date de novembre 2020 de l'Autorité de la Concurrence qui émettait des préconisations ; depuis, elle s'est ressaisie du problème du prix des carburants et du mécanisme de l'élaboration des prix en Corse.

Or il indique avoir participé aux auditions, et avoir soulevé que celles-ci étaient menées de façon légère car trop rapides.

Aujourd'hui le problème demeure prégnant tant en France continentale, qu'en Corse où la situation est encore pire (compte tenu de la spécificité géographique, de l'absence de transports collectifs) on retrouve du reste, les mêmes situations de monopole avec les mêmes groupes -le groupe RUBY avec son enseigne Vito majoritaire en Corse, mais aussi en Guadeloupe, et à la Réunion- pour autant, ces deux îles ont des réglementations de prix, au regard de l'article L410-2 du Code du Commerce qui dispose que :

« Toutefois, dans les secteurs ou les zones où la concurrence par les prix est limitée en raison soit de situations de monopole ou de difficultés durables d'approvisionnement, soit de dispositions législatives ou réglementaires, un décret en Conseil d'Etat peut réglementer les prix après consultation de l'Autorité de la Concurrence »

C'est la raison pour laquelle dans certaines zones tous les 2 ou 3 mois, le prix de vente au particulier –c'est tout l'intérêt-, est réajusté : aujourd'hui le prix à la pompe du Gasoil à la Réunion est de 1.17

€, en Guadeloupe 1.49 €, alors qu'ici on frise 1.70 €/1.80€ sur un territoire plus vaste, 4 fois plus grand que la Réunion, et aussi grand que la Guadeloupe.

De plus, si ce maillage de station-service n'existait pas, les ruraux auraient de surcroît la double peine : on sait pertinemment et cela a été démontré, que les stations-service ne peuvent pas vivre de la seule exploitation du carburant, elles ont toujours accolé à cette activité, une seconde de type débit de boissons ou garage.

Aujourd'hui, ce problème récurrent doit être absolument mis en avant des préoccupations car le prix de l'essence, constitue une urgence pour la population : le CESECC se valoriserait à porter cette problématique au-devant de la scène, il doit être à la manœuvre, sans attendre les politiques seuls ou les décisions gouvernementales.

Car ce n'est pas la distance entre le dépôt et les stations-service qui fait le prix –la station, la moins chère de Corse se situe à Alistro-, ce ne sont pas non plus les axes de distributions et les coûts auprès des stations-services.

Cependant, une réalité se fait jour aussi, s'agissant des capacités de stockage et l'Autorité de la Concurrence le relève, très justement : la capacité de stockage de la Corse s'élève à 37 000m³ –cela nous place souvent en limite de pénurie-, alors que la Guadeloupe dispose de 102 000 m³ et la Réunion, 250 000m³.

La Présidente remercie Jean BRIGNOLE pour son intervention, et plus largement le STC qui a souhaité débattre de ce sujet très préoccupant ; en effet, la société civile que le Conseil représente, doit se manifester publiquement mais elle s'interroge sur l'opportunité d'une auto-saisine, car l'objectif est de faire aboutir une revendication commune, largement partagée et consensuelle qui consiste à demander la réglementation et le blocage des prix du carburant qui est une mesure qui peut être très rapidement mise en place et qui aurait une efficacité immédiate pour la population. Alors qu'une auto-saisine a pour objet de réunir des éléments et d'apporter des éclairages nouveaux sur une question qui n'est pas encore ni débattue, ni analysée.

Or depuis la conférence sociale, il semblerait que les mécanismes de constitution des prix du carburant ont été largement étudiés, analysés et compris, et l'ensemble des solutions envisagées.

Il est fait référence à l'auto-saisine de l'Autorité de la Concurrence en novembre 2020, qui avait envisagé toutes les solutions possibles pour réduire le coût du carburant en Corse, et qui va peut-être se prononcer pour une solution préconisée de manière prioritaire.

De fait l'objectif d'une auto-saisine qui s'inscrit dans la durée, ne répondrait pas à l'urgence.

La Présidente propose plutôt la rédaction d'une motion autant détaillée que le texte proposé ce jour par le STC, qui serait médiatisée et qui dans le cadre du suivi mis en place, générerait la convocation de la commission concernée dans le but de re-contextualiser tous les éléments d'analyse, en appréciant l'état des négociations entre l'Etat et la Collectivité de Corse, puis demander à entendre les services de l'Etat et de la Collectivité et enfin, de pouvoir répondre à cette demande d'auto-saisine. Cette structuration de fonctionnement peut-être serait-elle plus efficiente.

Jean-Pierre BATTESTINI rappelle que malheureusement, plusieurs secteurs sont touchés, à cet effet il fait référence à EDF qui sera en grève le lendemain, à cause de la hausse des prix de l'énergie en général, avec la réglementation européenne, il rappelle que sur la base de l'article L410-2 il avait déjà fait voté un amendement ; maintenant seule, la mise en application est attendue.

Il rappelle que l'indemnité trajet n'est toujours pas appliquée en Corse et que cela permettrait un petit coup de pouce, aux plus modestes pour faire face au prix des carburants mais aussi, au manque de transport en commun.

Néanmoins, cela n'empêche pas de se battre contre les sur-marges constatées mais tout a été dit sur la question de la cherté de la vie et pour autant cela ne cesse de s'accroître.

La seule réserve émise sur le texte présenté par le STC réside sur la référence au statut de territoire ultra-marin reconnu à la Corse, cela ne semble pas applicable car située dans la métropole, ce qui induit des pseudo-avantages.

Hyacinthe CHOURY confirme que la demande d'application de l'article L410-2 est effectivement une nécessité pour tenter d'obtenir un résultat rapide ; toutefois, une nouvelle réflexion en ce sens, pourrait accompagner ces démarches : de tous les éléments déjà en notre possession, pour élargir le champ des possibles : l'Etat pourrait alléger les taxes, *quid* de la question du monopole, faut-il absolument acheter le carburant à Fos ?

Certains éléments pourraient être développés, ce qui ne seraient pas incompatibles avec la rédaction d'une motion.

La Présidente confirme l'intérêt de ce volet, et afin de justement consolider les acquis pour davantage d'efficacité.

Denis LUCIANI estime qu'il s'agit d'un problème de fond, qui pose d'autres questions : notamment la question des transports en général, du monopole, de l'alimentation (Fos ou Italie ?), mais aussi celle du territoire ultra-marin, car la Corse est une île.

Jean BRIGNOLE s'interroge sur l'intérêt et la visibilité des motions diverses qui sont votées, en revanche la mise en place d'une auto-saisine qui travaillerait sur des propositions, contribuerait à une véritable mise en exergue.

Le rapport de l'Autorité de la Concurrence est constitué d'une dizaine de pages, avec des préconisations, des propositions, et depuis sa présentation en 2020, rien ne s'est passé : pourtant, la synthèse est très claire, la Corse est reconnue comme une île, qui n'a pas le choix des carburants. De plus, le maillage territorial est important alors que certains pensent même qu'il y en a trop.

Aujourd'hui, il faut prendre la décision de porter ce dossier à bras le corps et peut-être que l'Autorité de la Concurrence dira à nouveau ce qu'elle a déjà dit précédemment, et nous aurons encore perdu 1 ou 2 années.

La Présidente indique qu'il n'est pas question d'éluder la question, l'urgence revient donc à réunir la commission du Développement Economique qui statuerait sur le principe d'une auto-saisine, mise en œuvre rapidement.

Marie-Josée SALVATORI s'inquiète du nombre de réunions qui découleront de ce principe d'auto-saisine et juge qu'il serait préférable d'abord d'en discuter lors de la commission.

Hyacinthe CHOURY juge qu'un groupe de travail pourrait aussi voir le jour, et qu'un travail de fond –pour avoir des éléments de communication externe- n'est pas incompatible avec la création d'un groupe de travail.

La Présidente assure que cela constituait sa proposition initiale, ainsi la commission concernée – afin qu'elle en détermine les contours- doit être réunie au plus tôt, en prévoyant des auditions rapides car il y a urgence à trouver des solutions.

Jean-Pierre GODINAT intervient afin de s'excuser de son départ de l'hémicycle, il est 13h00.

Hyacinthe CHOURY s'enquiert de la différence entre un groupe de travail et une auto-saisine.

La Présidente donne la parole à l'administration du CESEC afin d'apporter une réponse réglementaire.

La Secrétaire Générale précise que le champ de l'auto-saisine dont les Conseillers ont l'initiative, s'inscrit dans le périmètre de compétence exercée par la Collectivité de Corse mais aussi celui exercé par le Conseil Economique ; ainsi il nous revient la nécessité préalable d'en avertir le Président du Conseil Exécutif afin de pouvoir mobiliser des moyens (cf. documentation par exemple) que la Collectivité met à notre disposition.

Dans le *modus operandi*, ce sont les Conseillers qui décident de confier la réalisation de ce travail à une commission organique ou bien à un groupe de travail.

Christian NOVELLA s'interroge sur la possibilité de médiatiser la décision d'une auto-saisine, ou d'un groupe de travail ; plus largement informer de la saisine d'une problématique.

La Présidente répond favorablement, et soumet cette proposition au vote :

Votants : 53

NPV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abst : 0

Contre : 0

Pour : 52

Cette proposition est donc adoptée à l'unanimité.

4/ Questions diverses

La Présidente, avant de céder la parole à François CASABIANCA qui a représenté le Conseil, lors de la conférence sociale concernant l'aide alimentaire le 21 janvier dernier à Biguglia, procède à quelques rappels :

- S'agissant des trois auto-saisines actées, elles feront l'objet d'une contribution du CESECC et plus particulièrement sur les rapports distincts de Me SPADONI et Wanda MASTOR ; ainsi il est proposé d'organiser 2 ½ journées d'échanges, qui pourraient se dérouler mardi 8 février prochain, sous la forme d'un séminaire qui serait retranscrit *in extenso*, afin que la Collectivité puisse être informée du panel de point de vue et d'avis qui concernent l'ensemble de ces questions ;

- S'agissant de l'élaboration d'une méthode de travail que nous devons définir pour la révision du PADDUC, elle figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière. De plus, trois groupes de travail sont déjà en cours sur l'autonomie alimentaire, le fret maritime mais aussi la ruralité sur laquelle nous devons également définir un nouvel axe, à la suite de la filière bois ;

- Enfin, dans le cadre de l'association CESER de France, le groupe euro-méditerranéen auquel le Conseil est associé qui œuvre sur la pollution en Méditerranée, doit déboucher sur un colloque international à Montpellier en septembre 2022. A la suite de la réunion qui est prévue jeudi 27 janvier, une restitution sera organisée en terme de méthode de travail et de calendrier mis en place pour la réalisation de ce colloque ;
- Par ailleurs, le Conseil est également associé à une commission sur la transition écologique émanant de l'Association des Régions de France (ARF) présidée par Gilles SIMEONI, qui ne s'est pas encore réunie mais devrait l'être rapidement ;
- De plus, Patrice BOSSART représente le Conseil au sein de CESER de France, à un groupe de travail sur les politiques publiques et effectuera un compte-rendu exhaustif.
- Les tables-rondes déjà définies inhérentes aux « mutations du travail » et « architecture et urbanisme », lors de la réunion précédente seront présentées de façon détaillée avec un programme et un contenu lors d'une prochaine plénière.

Enfin, la Présidente fait état d'une proposition intéressante qui lui a été faite, et qu'elle souhaite soumettre à validation car elle correspond pleinement aux suites espérées du rapport Cambia u Campa, puisqu'en effet à plusieurs reprises, il a été souhaité de développer les propositions en les illustrant par des expériences innovantes, menées avec succès sur les territoires ou étayées par des travaux d'étudiants qui sont de nature à contribuer à changer les modes de consommation. Ainsi, Vanina BERNARD-LEONI, directrice du Fab Lab à Corte et Thierry FABIANI, maître de conférence, relayant les étudiants l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) qui souhaitent présenter la restitution de leurs travaux, notamment le projet Da Sensù : plusieurs projets intéressants, qui pourraient être présentés devant les porteurs de projets, proposent la date du 2 mars prochain pour cette réunion.

Ainsi, **la Présidente** sollicite dans le droit fil des travaux, de valider cette proposition afin de pouvoir l'organiser et présenter ce programme.

Jean-Toussaint MATTEI précise que la vingtaine d'étudiants concernés, ont œuvré sur leur temps libre et non dans le cadre de leur cursus : ce qui est notable.

La Présidente indique que le contact établi avec Vanina BERNARD-LEONI prévoit d'ores et déjà que d'autres temps d'échanges aient lieu.

Michèle BARBE estime cette piste intéressante à double sens : d'abord pour l'intérêt multiple de ces jeunes et surtout pour leur monde de demain.

François CASABIANCA rappelle que dernièrement il y a eu le lancement d'une chaire en lien avec le développement territorial, intitulée "Mutations et Innovations territoriales", dans le cadre de la Fondation de l'Université menée par Graziella LUISI. Il s'interroge sur le lieu potentiel de cette rencontre en espérant que d'ici début mars les conditions soient à nouveau réunies pour des réunions en présentiel.

La Présidente espère que d'ici-là cette manifestation pourra se dérouler à Corte, en présentiel, et confirme bien entendu le contact établi avec la chaire "Mutations et Innovations territoriales" et particulièrement François CASALONGA.

Hyacinthe CHOURY dans le cadre de la filière bois, notamment les constructions du Paese di Legnu par la Fraternité du Partage, sont enfin réalisées sur site et pour la 1^{ère} fois, le bois de charpente de construction –pas seulement d'habillage- est issu de Pin Lariccio et usiné sur place, en Corse. Il s'agit d'un pas important dans la certification et le début d'une ouverture pour la filière bois dans le domaine de la construction.

Michèle BARBE souligne le travail d'équipe qui a été fait, en collaboration avec Jean-Jacques GIANNI pour faire intervenir une entreprise locale. L'architecture définie participera à une vie collective meilleure et cela est important de le relever.

La Présidente remercie les Conseillers pour leur validation et donne la parole à François CASABIANCA qui va effectuer une synthèse des travaux présentés lors de la conférence sociale sur l'aide alimentaire ; à ce titre, la Présidente tient à remercier François CASABIANCA et l'ensemble du groupe de travail pour la qualité des travaux.

François CASABIANCA indique en préambule que le support de présentation a été adressé à tous les Conseillers. Les Conseillères exécutives Lauda GUIDICELLI et Bianca FAZI ont réellement apprécié les travaux menés par le Conseil et lors du discours de clôture la Conseillère en charge de la santé a repris des éléments du rapport présenté.

De surcroît, les différents organismes présents (DRETTS et DRAAF) ont souhaité prolonger l'échange et les réflexions menées lors de la 1^{ère} audition qui s'est déroulée le 11 janvier a servi de trame afin que le CESEC ait sa place au sein de cette conférence régionale.

Christian NOVELLA déplore qu'aucune référence au CESEC n'ait été faite dans les médias locaux qui ont couvert l'évènement.

Hélène DUBREUIL-VECCHI profite de l'occasion pour annoncer que la FALEP est désormais une association de type régionale, ce qui est d'autant plus intéressant que la FALEP2A est une association plutôt sociale alors que la FALEP2B penche plutôt sur l'éducation populaire : de fait, les 2 pôles se compléteront totalement. Elle ajoute avoir été désignée comme Présidente régionale, et annonce la nomination de Michelle BELLONE en qualité de vice-Présidente.

Enfin, **la Présidente** conclut sur sa participation au sein de CESER de France, à un travail autour du règlement intérieur et des bonnes pratiques, pour essayer de s'en inspirer si nécessaire pour faire en sorte que ces outils de démocratie participative, soient le plus efficient possible ; ce travail se concrétisera par un séminaire du 3 au 5 mai 2022 à Ajaccio, où l'ensemble des présidents de CESER sera présent.

Les conseillers approuvent la tenue de ce séminaire.

André ANGELETTI intervient pour remercier François CASABIANCA pour la qualité du travail effectué et son implication.

Denis LUCIANI voudrait qu'une réflexion sur la démographie de l'île et son évolution dans ses différents aspects soit menée, il en fera la demande rapidement.

La Présidente répond favorablement à cette demande.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 13h30.

ANNEXES

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2022-03¹
PROJET AVIS CESEC 2022-03

Relatif au
Rilativu à u

**Projet de création de nouveaux établissements publics locaux
d'enseignement pour le Grand Aiacciu**

**Prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u
rughjonu aiaccinu**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 11 janvier 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 11 di ghjinnaghju di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu

Après avoir entendu, Monsieur Jean-François Cubells, DGA en charge de l'éducation, l'enseignement, la formation et la langue corse

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission " éducation, formation, jeunesse " ;

À nant'à u raportu di François CASABIANCA per a Cummissione educazione, furmazione è ghjuventù

¹Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 53

NPAV : 1 (P. SANTONI)

ABS : 1 (M. BARBE)

Contre : 0

Pour : le reste

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 25 janvier 2022, à Ajaccio, en mode mixte
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Suciàl, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 25 di ghjinnaghju 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Collectivité de Corse est compétente pour définir la localisation et financer la construction, l'équipement et l'entretien des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

A ce titre et pour anticiper d'éventuels problèmes de saturations prévus par des études menées en ce sens, elle a décidé la mise en place d'un groupe de travail technique pour étudier un projet d'évolution de la carte des EPLE du grand Ajaccio et pour définir et mettre en place une stratégie afin de lancer des études relatives à la création de nouveaux EPLE sur ce secteur.

Les propositions de ce groupe de travail sont :

- La création d'un collège d'enseignement général et professionnel adapté d'une capacité de 800 élèves.
- La création d'un lycée d'enseignement général et professionnel d'une capacité de 1200 élèves répartis comme suit : 600 élèves pour l'enseignement général ; 600 élèves pour l'enseignement professionnel spécialisé dans les domaines de l'hôtellerie/restauration (avec la création d'infrastructures dédiées) et le sanitaire et social.

Des interrogations demeurent toutefois sur la localisation de ces 2 établissements et sur l'opportunité ou non de les regrouper en cité scolaire.

La Collectivité de Corse fera appel à une AMO programmatrice de manière à présenter et envisager l'ensemble des possibilités. Les projets devront tenir compte des exigences en termes d'intégration paysagère, de respect de l'environnement et d'accès (utilisation de matériaux de construction, limitation des trajets, desserte favorisant le transport en commun et respect du PADDUC).

Une large concertation sera organisée avec l'ensemble des partenaires concernés pour permettre ensuite à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur les projets retenus.

Le CESECC estime pertinent le choix de la zone périphérique d'Ajaccio au regard de l'évolution de la population. Toutefois, il **préconise** de réaliser en

amont une enquête socio-démographique afin de créer **un établissement à dimension humaine un établissement** à la mesure de ces évolutions.

Le CESECC apprécie que les projets proposés soient établis dans le souci de la préservation de l'environnement.

Le CESECC souligne la pertinence de la réflexion menée en amont sur le type de formation qui serait proposé par cet établissement.

Le CESECC souhaite que la réflexion menée par l'AMO soit la plus globale possible. Il **suggère** qu'elle regroupe et implique des partenaires dans différents domaines, notamment des architectes et des urbanistes, pour anticiper sur les questions d'aménagement et de déplacements.

Le CESECC attire l'attention sur la répartition des espaces au sein du bâtiment pour le rendre véritablement fonctionnel et attractif. Il **propose** d'associer, à l'équipe de direction, des élèves, les parents d'élèves et les enseignants, à la conception des espaces intérieurs.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

**La
présidente,
Marie-Jeanne NICOLI**

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2022-04¹
PROJET AVIS CESEC 2022-04

Relatif au
Rilativu à u

Nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù

Novu Rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 07 janvier 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 7 di ghjinnaghju di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u novu Rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù

Après avoir entendu, Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale

Sur rapport de Pat O'BINE pour la commission " éducation, formation, jeunesse " ;

¹**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Votants : 53

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abs : 0

Contre : 0

Pour : 52

À nant' à u raportu di Pat O'BINE per a Cummissione educazione, furmazione è ghjuventù

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 25 janvier 2022, à Ajaccio, en mode mixte
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 25 di ghjinnaghju 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Collectivité de Corse est cheffe de file des politiques « jeunesse » menées sur le territoire. A ce titre, elle s'est engagée dans une politique globale qui se décline à travers le « Pattu per a ghjuventù » et son plan d'action.

Dans l'attente de la mise en œuvre des actions identifiées, la Collectivité de Corse a adopté un RDA jeunesse transitoire en 2019 afin d'apporter des premières réponses aux problématiques jeunesse.

Pour mémoire, le CESECC a été saisi à chacune des étapes de ce processus : Avis CESECC N° 2018-09, 2020-42, 2019-16.

Des enquêtes de proximité et des rencontres ont ensuite permis, dans la concertation, d'identifier plus finement les besoins tant des jeunes que des acteurs de la jeunesse, notamment sur 2 thématiques : soutien aux collectivités locales souhaitant engager/poursuivre une politique en faveur de la jeunesse ; accroissement des moyens d'action donnés aux jeunes.

En conséquence, la Collectivité de Corse envisage de réviser le RDA jeunesse pour prendre en compte ces thématiques tout en poursuivant la politique engagée jusque-là.

Cette révision se concrétise sur plusieurs points :

- Le Pattu per a ghjuventù change de nom et devient le « Pattu di à ghjuventù », pour marquer le souhait de territorialisation de l'action envers la jeunesse, mais aussi celui de la rendre plus proactive dans la mise en œuvre de la politique qui la concerne.

- La territorialisation de la politique jeunesse à travers la contractualisation avec les communes et les EPCI porteurs ou désireux de porter une politique en faveur de la jeunesse : accompagnement au diagnostic, offre de services à destination de la jeunesse et appui à l'ingénierie, contrats jeunesse territoriaux, et soutien direct dans la réalisation d'actions ou de projets d'investissement pour l'équipement de lieux dédiés aux jeunes.

- Le développement du « pouvoir d'agir » des jeunes qui se traduit, en complément des aides existantes, par la création de 4 nouvelles aides et la création d'un budget participatif.

Ces aides seront répertoriées dans la nouvelle version du guide des aides.

Ce nouveau règlement s'inscrit dans la politique globale de la Collectivité de Corse menée en transversalité avec les autres directions et services opérationnels impliqués.

Le CESECC salue la qualité du travail, l'importance et la variété du panel d'aides et ce d'autant que cette compétence, initiée depuis peu, s'est rapidement inscrite dans la concrétisation. Il **remarque** que la dynamique et le souhait d'impliquer les jeunes pour qu'ils soient acteurs de leur avenir sont au cœur de la démarche.

Le CESECC souligne l'originalité de la démarche. En effet, moins de la moitié des régions de France sont impliquées dans une telle démarche de politique publique envers la jeunesse. De plus il **apprécie** que ce Pattu di a Ghjuventù ne soit pas seulement un panel d'aides individuelles mais présente un aspect d'engagement dans des actions citoyennes collectives.

Le CESECC apprécie qu'une attention particulière soit portée sur les zones rurales et sur la question de la mobilité qui est cruciale pour ces territoires.

Le CESECC est satisfait de l'ouverture de ces aides aux EPCI ainsi que l'accompagnement et la formation qui leur sont proposés pour l'ingénierie et le montage des dossiers.

Le CESECC propose que la thématique de l'aménagement du territoire soit rajoutée dans le périmètre des champs d'action. En effet, la conception des documents d'urbanisme ne tient pas forcément compte de l'avis des jeunes. Leurs idées, souvent novatrices, seraient une véritable plus-value pour ces documents structurants.

Le CESECC alerte sur le fait que le **nombre important de dispositifs d'aides** **l'importance du panel** pourrait nuire à l'efficacité du dispositif. Aussi, il apprécie que des évaluations et des bilans soient faits régulièrement afin de recentrer, si besoin, le règlement des aides sur les dispositifs réellement mobilisés.

Le CESECC suggère de proposer une ou deux actions phare par an qui concentreraient l'aide et l'implication de la Collectivité de Corse. Une telle mesure permettrait de mesurer l'engagement des jeunes sur des actions collectives et citoyennes.

Le CESECC souligne l'attention particulière portée à l'information et à la communication, notamment par la mise en place d'interfaces et de relais dans les communes, sur les territoires les plus éloignés. Il **suggère** que ces fonctions de relais soient occupées par de jeunes élus municipaux. Parallèlement, il **propose** que des actions similaires soient mises en place et conduites avec l'Université de Corse en direction des publics 17-30 ans.

Le CESECC constate avec satisfaction que les problématiques, récurrentes et inquiétantes, liées au logement, font l'objet d'une attention particulière au sein du COPIL. A cet égard, il **souhaite** des solutions concrètes rapides et effectives.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

**La
présidente,
Marie-Jeanne NICOLI**